

PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2017-2018 TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2017 À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Héту
- Me Jamilla Leboeuf (par téléphone)
- Me Christian Tanguay
- Me Alain Blanchard
- Me Claude Provencher
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Louise Lafrenière
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Sont absents :

- Me Antoine Aylwin
- Me Normand Boucher

Sont invités :

- M. Pierre Richard, directeur, Service des finances
- Me Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit
- Me Dyane Perreault, directrice, Service de la qualité de la profession

Autre participante :

- Me Lise Tremblay, directrice générale

Secrétaire de la séance :

- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin déclare la séance ouverte.

Il souligne que suivant l'idée d'une administratrice, à chaque deux séances régulières du Conseil d'administration, les administrateurs auront une formation en matière de saine gouvernance qui leur sera offerte. Cette formation sera comptabilisée dans les heures de formation continue des administrateurs. Idée de Me Jamilla Leboeuf - Formation continue des administrateurs (comme avocats). À la prochaine séance du Conseil d'administration, la première formation offerte aura pour objet la gestion intégrée des risques et le rôle et les responsabilités des administrateurs et dirigeants.

Monsieur le bâtonnier Grondin enchaîne en discutant de l'émission *Enquête* qui a été diffusée récemment relativement à la tragédie du Lac-Mégantic dans laquelle le Barreau du Québec a été critiqué. Il a discuté avec le Syndic de ce dossier en vertu de ses fonctions de bâtonnier.

Il souligne qu'il est satisfait de façon générale du traitement du dossier par le Barreau du Québec. Le public a été adéquatement protégé suivant la tragédie. Une problématique, dévoilée dans le reportage, est que les victimes de la tragédie n'ont pas transmis d'information au Barreau du Québec alors qu'elles souhaitent tourner la page. Il ajoute que le Barreau du Québec doit cependant apprendre de cette malheureuse tragédie. La trousse d'information juridique remise aux victimes à la suite de la tragédie sera mise à jour pour traiter du phénomène des « *ambulances chasers* ».

Monsieur le bâtonnier Grondin demande aux membres du Conseil d'administration si ces derniers ont des questions.

Un membre demande de résumer les reproches formulés contre le Barreau du Québec dans le reportage.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume le reportage.

Une membre souligne que la préoccupation première du Barreau à la suite de la tragédie a été la protection du public et cela passait par les trousseaux d'information juridique et par l'aide aux avocats de la région qui se retrouvaient sans ressource pour assurer le suivi des dossiers de leurs clients.

Une autre membre demande si un sous-comité devrait être créé pour agir à la suite de ce type d'événement.

Monsieur le bâtonnier souligne qu'en raison de l'urgence d'agir, la Direction générale du Barreau du Québec demeure responsable de ce dossier avec le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques. Par ailleurs, un plan d'action est déjà en place.

Un membre demande quelles sont les actions que le Barreau peut prendre relativement aux personnes de l'extérieur qui rendent des services professionnels au Québec.

Me Lise Tremblay, directrice générale, discute de l'exercice illégal et des permis spéciaux.

Un membre demande quels seront les moyens employés dans le futur.

Me Tremblay discute de la trousse d'information juridique qui sera mise à jour pour ajouter une section sur le phénomène des « *ambulances chasers* ».

Me André-Philippe Mallette souligne que la trousse d'information juridique sera mise à jour régulièrement afin d'être à jour en cas d'urgence. Il ajoute aussi que les interventions sur le terrain (rencontre d'employés ou de membres du Barreau du Québec lors de réunions d'information organisée par les municipalités à la suite du sinistre) ont été appréciées lors des inondations du printemps 2017. Cette initiative sera répétée dans le futur.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, suggère l'ajout des éléments suivants à l'ordre du jour :

- 9.2 : Séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2017 (audition);
- 9.3 : Recommandation de nomination au Conseil d'administration de l'École de sténographie;
- 9.4 : Dossier de litige.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour avec les ajouts suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 AOÛT AINSI QUE LES 5, 7 ET 11 SEPTEMBRE 2017
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.3.1 TABLEAU DU LAC-À-L'ÉPAULE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 1.4.2 TABLEAUX DE BORD
- 1.4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
- 2.4.1 FONDATION DU DROIT
- 2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX
- 2.5 INFORMATION JURIDIQUE AU QUÉBEC
- 2.6 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.7 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

- 2.8 COMMUNICATIONS
- 2.9 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
 - 2.9.1 NOMINATIONS
 - 2.9.2 AVOCATS RETRAITÉS
 - 2.9.3 SECTION HORS QUÉBEC
 - 2.9.4 CONGÉS PARENTAUX
 - 2.9.5 RELATION COURONNE-DÉFENSE
 - 2.9.6 JURISTES EN ENTREPRISE
 - 2.9.7 FORMATION CONTINUE
- 2.10 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.11 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1.1 RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES AU CANADA
 - 3.1.2 [REDACTED]
 - 3.1.3 PROJET DE LOI C-51 - LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À UNE AUTRE LOI
 - 3.1.4 CONSULTATIONS SUR LA PLANIFICATION FISCALE AU MOYEN DE SOCIÉTÉS PRIVÉES EN CONTRANT DES STRATÉGIES DE PLANIFICATION FISCALE
 - 3.1.5 SUIVI DES COMPARUTIONS - PROJET DE LOI C-45 - LOI SUR LE CANNABIS ET ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC
 - 3.1.6 SUIVI PROJET DE LOI S-231 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA ET LE CODE CRIMINEL (PROTECTION DES SOURCES JOURNALISTIQUES)
- 4. RENFORCEMENT DU LIEN DE CONFIANCE
- 5. GOUVERNANCE
- 6. PROTECTION DU PUBLIC
 - 6.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
 - 6.2 RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
 - 6.3 EXAMEN MÉDICAL 26
 - 6.4 DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES MEMBRES
 - 6.4.1 PHASE 2 - SUIVI DU PROJET SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS QUÉBÉCOIS
 - 6.5 TARIFICATION DES SERVICES JURIDIQUES UN REGARD 360 DEGRÉS ET CONVENTION D'HONORAIRES ANNOTÉE
 - 6.6 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ACCRÉDITEURS EN MÉDIATION CIVILE (COMMENTAIRES AU FONDS ACCÈS JUSTICE)
 - 6.7 DÉLÉGATION DES POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES
 - 6.8 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.
 - 6.9 JURISTES DE L'ÉTAT
 - 6.10 LEVÉE DE LA SANCTION DE RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

- 7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7.1 COMITÉ STRATÉGIQUE SUR LES INITIATIVES TI
- 7.1.1 NOMINATION AU COMITÉ TI
- 8. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 8.1 PRÉSENTATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE
- 8.2 CAIJ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
- 8.3 PROJET MESUROMAÎTRE
- 8.4 NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC
- 9. VARIA
- 9.1 ÉVÉNEMENTS DES RÉGIONS ET PARTICIPATIONS DES ADMINISTRATEURS DES RÉGIONS
- 9.2 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2017 (AUDITION)
- 9.3 RECOMMANDATION DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE
- 9.4 DOSSIER DE LITIGE
- 10. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 10.1 RAPPORT FINANCIER
- 10.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 10.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 8 SEPTEMBRE 2017)
- 10.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION
- 10.5 CORRESPONDANCE DE L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD - PROJET DE LOI C-16

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances du 28 août ainsi que les 5, 7 et 11 septembre 2017 et les adoptent sans corrections.

Me Mallette réfère les membres du Conseil d'administration aux recommandations du Secrétariat de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Secrétariat de l'Ordre relativement aux documents soumis lors de la séance du 28 août 2017 à être rendus publics et aux sections confidentielles du procès-verbal du 28 août 2017.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 28 août ainsi que les 5, 7 et 11 septembre 2017 sans corrections;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 août 2017 (version publique);

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 28 août 2017 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne avoir participé à plusieurs rentrées judiciaires. Elles se sont bien déroulées. Il invite les membres à lui poser des questions sur le contenu de son rapport.

Un membre lui demande s'il a finalement rencontré le président de l'ANEQ.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme le départ du président de l'ANEQ et qu'il n'a pas eu l'occasion de rencontrer son successeur.

1.3.1 TABLEAU DU LAC-À-L'ÉPAULE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau résumé des sujets discutés lors du Lac-à-l'Épaulé.

Me Lise Tremblay, directrice générale, confirme que ce tableau, résumant la position du Conseil d'administration sur chacun des sujets, sera rendu public, à l'exception des personnes responsables de chaque dossier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme aux membres du Conseil d'administration que l'objectif est d'assurer un suivi régulier de chacun de ces dossiers. Il ajoute que la plupart des projets seront discutés plus amplement lors de la séance du 26 octobre 2017, mais traite brièvement de certains éléments pour faire état de l'avancement des travaux.

De plus, monsieur le vice-président Marc Lemay discute des travaux relatifs à la Justice dans le Nord généralement.

En ce qui concerne le Rapport JBM sur la situation de l'emploi, monsieur le bâtonnier Grondin mentionne que la cartographie est à venir et qu'il y aura une prochaine rencontre du groupe de travail sur le contingentement.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne à quel point il est important pour le Barreau du Québec de se préoccuper de l'intelligence artificielle.

Il explique également les objectifs poursuivis concernant le financement de la justice et de la campagne électorale.

Monsieur le bâtonnier Grondin mentionne que la question d'une section hors Québec sera traitée par le Groupe de travail sur la mutualité de la cotisation.

Finalement, en ce qui concerne la mutualité de la cotisation, madame la vice-présidente Catherine Claveau, qui pilote ce comité, informe les membres du Conseil d'administration qu'elle leur fera part des résultats préliminaires des travaux à la séance du Conseil d'administration du mois d'octobre.

1.4 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Inf : Me Lise Tremblay, directrice générale, soumet son rapport d'activités, les tableaux de bord et le rapport de la direction générale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 aux membres du Conseil d'administration.

Elle ajoute que les profits de la soirée de remise de la distinction Avocat Émérite sont remis à chaque année à un organisme sans but lucratif. Cette année, un comité composé de Me Julien Pelletier-David, Mme Marie-Hélène Jodoin, Mme Katlyne Gaspard, M. Pierre Richard et elle-même ont étudié les demandes déposées par vingt-trois organismes à cet effet. Ils ont sélectionné l'organisme *Dans la rue* qui soutient 1 000 jeunes de 12 à 25 ans en leur offrant un service d'aide au logement et d'assistance auprès du gouvernement pour obtenir leurs cartes officielles (assurance-maladie, numéro d'assurance sociale). L'annonce publique sera faite prochainement.

1.4.1 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

1.4.2 **TABLEAUX DE BORD**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord soumis par la directrice générale.

1.4.3 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la direction générale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les dossiers stratégiques inclus à l'ordre du jour du Conseil d'administration ont été révisés à la suite du Lac-à-l'Épaule. Cette section permettra de faire le suivi des différents dossiers stratégiques, lorsque requis.

2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

2.2 à 2.11 DIVERS SUJETS

Inf : Les points 2.2 à 2.11 ont été brièvement discutés au point 1.3.1 et seront l'objet de discussions lors des prochaines séances du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Me André-Philippe Mallette demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions sur le rapport.

3.1.1 RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES AU CANADA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 8 juin 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le Barreau du Québec est en communication avec une des personnes ayant participé au processus de réflexion et qui a émis des commentaires sur les recommandations proposées dans le projet de document. Les discussions doivent être finalisées avant d'aller de l'avant avec une décision sur les recommandations.



3.1.3 **PROJET DE LOI C-51 - LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À UNE AUTRE LOI**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 8 septembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Le projet de loi propose une réforme des certaines dispositions relatives aux infractions d'ordre sexuel dans le Code criminel pour les rendre compatibles avec différents enseignements de la Cour suprême du Canada.

De plus, le projet de loi abolit certaines dispositions contenues dans le Code criminel qui ont été invalidées par la Cour suprême du Canada.

De façon générale, le projet de mémoire soutient le projet de loi dans son ensemble. Compte tenu des modifications proposées et de la position du barreau suggérée, il n'est pas nécessaire de participer à la commission parlementaire.

Les membres du Conseil d'administration sont en faveur de l'adoption du projet de mémoire relativement au projet de loi C-51, mais ne souhaitent pas que le Barreau du Québec participe à la commission parlementaire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 8 septembre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le projet de loi C-51 - *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*;

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité en droit criminel sur le projet de loi C-51 - *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire;

CONSIDÉRANT les motifs à l'appui de la recommandation de position;

D'ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de loi C-51;

DE NE PAS INTERVENIR en commission parlementaire sur le projet de loi C-51.

3.1.4 CONSULTATIONS SUR LA PLANIFICATION FISCALE AU MOYEN DE SOCIÉTÉS PRIVÉES EN CONTRANT DES STRATÉGIES DE PLANIFICATION FISCALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 8 septembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Me André-Philippe Mallette présente le projet de mémoire rédigé par le Comité sur la fiscalité en collaboration avec le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques. Il souligne que le comité a été sensibilisé à savoir que le mémoire devait être en lien avec la mission du Barreau du Québec (protection du public, primauté du droit, etc.). Le Comité est ouvert aux commentaires du Conseil d'administration et est disposé à le modifier en conséquence, si nécessaire.

Monsieur le bâtonnier Grondin ajoute que l'Association du Barreau canadien s'est déjà prononcée contre les mesures fiscales mises de l'avant. Il ajoute que la mission du Barreau du Québec est différente et que le Conseil d'administration doit s'assurer que le mémoire sert la mission du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration discutent du contenu du mémoire et émettent des commentaires. Ils souhaitent que certains passages du mémoire soient modifiés pour refléter la mission du Barreau du Québec.

Me Mallette résume les demandes des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que leurs commentaires soient acheminés au Comité sur la fiscalité afin que ce dernier en tienne compte dans la rédaction du projet de mémoire.

Me Mallette confirme que considérant la date limite pour soumettre le mémoire (2 octobre 2017), le projet de mémoire sera transmis aux membres du Conseil d'administration pour approbation avant la prochaine séance du Conseil d'administration.

3.1.5 SUIVI DES COMPARUTIONS - PROJET DE LOI C-45 - LOI SUR LE CANNABIS ET ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service préparée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 12 septembre 2017.

Me André-Philippe Mallette souligne que cette note de service a été préparée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques suivant une demande du Conseil d'administration d'avoir un suivi de l'impact des interventions du Barreau du Québec. Il s'agit d'un modèle temporaire. Un tableau de bord mesurant l'impact des interventions sera préparé prochainement pour faire un résumé de l'impact des dossiers.

3.1.6 SUIVI PROJET DE LOI S-231 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA ET LE CODE CRIMINEL (PROTECTION DES SOURCES JOURNALISTIQUES)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service préparée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 13 septembre 2017.

4. RENFORCEMENT DU LIEN DE CONFIANCE

Inf : Aucun élément n'est porté à l'attention des membres du Conseil d'administration.

5. GOUVERNANCE

Inf : Aucun élément n'est porté à l'attention des membres du Conseil d'administration.

6. PROTECTION DU PUBLIC

6.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative à prononcer à cette séance du Conseil d'administration.

6.2 RADIATION - FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la liste des membres qui ont fait défaut de remplir leurs obligations de formation continue obligatoire pour la période 2015-2017.

Les membres sont en accord pour procéder à la radiation des membres ayant fait défaut de remplir leurs obligations en lien avec la formation continue obligatoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

6.3 EXAMEN MÉDICAL 26

■ [REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.4 DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES MEMBRES

6.4.1 PHASE 2 - SUIVI DU PROJET SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS QUÉBÉCOIS

Inf : Me Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession, réfère les membres du Conseil d'administration aux documents qui leur ont été soumis.

En mai 2015, le Barreau du Québec a convenu d'une entente avec l'Université de Sherbrooke pour une étude sur la santé psychologique des membres. On voulait identifier les déterminants. Le rapport a été rendu public aux *Journées du Barreau du Québec* dans le cadre d'une formation.

Maintenant, dans la phase 2, nous souhaitons obtenir des pistes de solutions. Deux étudiantes en maîtrise et une au doctorat à l'Université de Sherbrooke travailleront sur le projet. Mme Cadieux développera par la suite des outils pour répondre au besoin des membres.

Pour l'instant, le seul outil disponible au membre est le programme PAMBA. Il serait important de développer des outils en amont par contre.

Elle s'est adjointe de Me Marie Christine Kirouack du PAMBA pour l'assister avec la phase 2. Lors de la première phase, les données ont été récoltées indépendamment du PAMBA, à l'aide de rencontres individuelles avec des membres de trois districts.

Me Perreault quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le guide et la convention d'honoraires annotée. Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour procéder à la phase 2 du projet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Dyane Perreault, directrice, Qualité de la profession, et par Me Annick Gariépy, avocate, Qualité de la profession, en date du 14 septembre 2017 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration convenue le 6 mai 2015 avec Mme Nathalie Cadieux, du Département de management et gestion des ressources humaines de l'Université de Sherbrooke et son équipe, afin de mener une recherche sur les déterminants de la détresse psychologique chez les membres de l'Ordre;

CONSIDÉRANT les résultats de la première phase, complétée en mai 2016, qui visait à cartographier les facteurs de risque issus des différentes sphères de la vie chez ces professionnels et à ajuster un modèle théorique de départ permettant de comprendre la détresse chez ces professionnels;

CONSIDÉRANT que l'équipe de recherche est prête à entamer la deuxième phase et que celle-ci sollicite à nouveau notre collaboration pour la poursuite de ses travaux;

CONSIDÉRANT que les trois principaux axes de cette deuxième phase sont :

- L'impact de la technologie sur la santé des avocats;
- Les facteurs de risques et de protection liés aux caractéristiques individuelles des personnes qui exercent le droit;
- La compréhension des stresseurs qui minent la santé des femmes dans la profession;

CONSIDÉRANT que le Service de la Qualité de la profession entend collaborer de près à la réalisation de cette deuxième phase qui doit s'amorcer sous peu, et ce, afin de mieux connaître les contraintes autant personnelles, réglementaires que professionnelles auxquelles font face nos membres ainsi que l'ensemble des conditions susceptibles de compromettre la qualité des services rendus par les avocats sont d'un grand intérêt pour le Barreau du Québec.

CONSIDÉRANT les représentations de Me Dyane Perreault;

DE MANDATER le Service de la Qualité de la profession afin de contribuer à la réalisation de cette deuxième phase de recherche afin d'identifier les leviers d'action qui permettront d'améliorer le bilan des problèmes de santé psychologique vécus par les avocats et ainsi assurer une meilleure protection du public.

6.5 TARIFICATION DES SERVICES JURIDIQUES UN REGARD 360 DEGRÉS ET CONVENTION D'HONORAIRES ANNOTÉE

Inf : Me Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession, réfère les membres du Conseil d'administration au guide et à la convention d'honoraires annotée qui leur ont été remis.

Suite à une demande des membres, d'avoir un outil pour préparer des conventions d'honoraires, le Service de la qualité de la profession, en collaboration avec d'autres services du Barreau du Québec, ont préparé un guide vulgarisé sur la tarification en s'inspirant du « *Pricing Tool Guide* » de Chicago. Ce guide donne des trucs simples pour aider les membres.

Elle souligne que le guide contient une convention d'honoraires annotée pour les avocats et une version non annotée pour les clients. Elle sera mise en ligne sur le site Internet du Barreau du Québec. Elle ajoute que cela répond à un besoin, puisque lors des inspections professionnelles, 6 avocats sur 10 présentent des conventions d'honoraires qui ne sont pas conformes.

Me Perreault ajoute que ces deux documents ont été révisés par tous les syndics adjoints, les conciliatrices de comptes d'honoraire, le Secrétaire de l'Ordre et Affaires juridiques et les avocates à l'inspection.

Les membres du Conseil d'administration échangent avec Me Perreault sur certains éléments de la convention d'honoraires annotée.

Me Perreault ajoute qu'une formation *Webpro* sera donnée sur le sujet et qu'elle souhaite que cette dernière soit offerte gratuitement.

Un membre demande si la formation devrait être obligatoire pour les membres.

Me Lise Tremblay souligne que c'est au Conseil d'administration de décider de cette question. Elle ajoute qu'il y aura plusieurs efforts déployés pour publiciser ces outils.

Un membre questionne le choix du titre de la convention (convention de mandat plutôt que convention de services).

Me Perreault souligne que ce terme est employé dans le *Code de déontologie des avocats* et que cela est expliqué dans la convention annotée.

Un autre membre demande si la convention peut être modifiée en cas de modification en cours de mandat ou pour refléter un mandat hybride.

Me Perreault confirme que la convention sera disponible en format Word permettant de telles modifications.

Me Perreault quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le guide et la convention d'honoraires annotée. Les membres du Conseil d'administration félicitent Me Perrault pour ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Dyane Perreault, directrice, Qualité de la profession, et par Me Annick Gariépy, avocate, Qualité de la profession, en date du 9 juin 2017 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le rapport intitulé « La tarification horaire à l'heure de la réflexion »;

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté par le Conseil d'administration du Barreau du Québec visant, dans un premier temps, à déployer le rapport pour sensibiliser les membres de la profession à cette question et, dans un deuxième temps, d'outiller les membres à amorcer des changements nécessaires;

CONSIDÉRANT les représentations de Me Dyane Perreault;

CONSIDÉRANT le projet de Guide intitulé « Tarification des services juridiques : un regard 360° : Questions pratiques et déontologiques », incluant le modèle de convention d'honoraire annotée;

CONSIDÉRANT que le guide permet d'éclaircir certaines zones d'ombre et de fournir un cadre d'analyse utile pour l'établissement de nouveaux modes de tarification, conformément à la réglementation;

CONSIDÉRANT que le modèle de convention d'honoraires annotée est conforme à la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT les nombreuses consultations effectuées dans le cadre de la préparation du guide et du modèle de convention d'honoraires annotée;

D'ADOPTER le Guide intitulé « Tarification des services juridiques : un regard 360° : Questions pratiques et déontologiques » et le modèle convention d'honoraire annotée;

DE MANDATER le service de la qualité de l'exercice afin de procéder à une large diffusion auprès des membres du guide et du modèle de convention d'honoraires annotée.

6.6 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ACCRÉDITEURS EN MÉDIATION CIVILE (COMMENTAIRES AU FONDS ACCÈS JUSTICE)

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



6.7 DÉLÉGATION DES POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance d'une note de service préparée par Me Catherine Ouimet, directrice au Service des greffes, en date du 8 septembre 2017 demandant la nomination de membres au Comité des requêtes et une délégation de pouvoirs.

Me Louis-Paul Héту s'abstient de voter sur ce sujet.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les nominations et la délégation de pouvoirs suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT la note de service de Me Catherine Ouimet, directrice du service des greffes en date du 8 septembre 2017;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- Me Magali Fournier, présidente;
- Me Nathalie Fournier, membre;
- Me Charles Belleau, Ad. E., membre;

DE NOMMER à titre de membres substitués les personnes suivantes :

- Me Pascale Pageau;
- Me Marek Nitoslowski;
- Me Diane Trudeau;
- Me Sophie Primeau.

6.8 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.

[REDACTED]

6.9 JURISTES DE L'ÉTAT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance d'une résolution prise par le Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine appuyant la position des juristes de l'État.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne qu'il attend toujours de fixer une rencontre avec les juristes de l'État afin d'obtenir leurs arguments en faveur de la notion d'indépendance des juristes de l'État.

Le Conseil d'administration pourra ensuite discuter de la question.



7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

7.1 COMITÉ STRATÉGIQUE TI

7.1.1 NOMINATION AU COMITÉ TI

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif recommandant une nomination au Comité TI.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Antoine Aylwin, président du Comité des initiatives stratégiques TI, en date du 14 septembre 2017 et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT les nombreux projets du Comité qui méritent d'être suivis, analysés, soutenus et débattus par le plus grand nombre d'experts externes afin d'assurer une vision diversifiée des enjeux et des impacts de tous les projets sur la table à dessin;

CONSIDÉRANT la candidature de Me Bryan Éric Lane et son intérêt pour siéger à titre de membre du Comité sur les initiatives stratégiques TI;

DE NOMMER Me Bryan Éric Lane à titre de membre du Comité sur les initiatives stratégiques TI.

8. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

8.1 PRÉSENTATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite la bienvenue à M. Pierre Richard, directeur du Service des finances, et Me Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit.

Me Lafrenière résume les travaux du Comité des finances et d'audit pour le dernier trimestre :

- SWAP de taux d'intérêts : Le Comité a assisté à une présentation sur la nature du produit et la gestion des risques sous-jacents. Il discutera dans les prochains mois de l'opportunité ou non d'utiliser ce véhicule;
- Répartition des frais généraux : Les travaux seront entrepris dans le cadre de l'exercice 2018-2019 conformément aux exigences prévues par l'Office des professions;
- Gestion des risques : Les résultats des travaux du Comité seront présentés sous peu au Conseil d'administration;
- Mutualité de la cotisation : Ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre du Comité;
- Nouveau format de rapport annuel : Travaux en cours pour se conformer au nouveau Règlement de l'Office des professions;
- Politique de subventions du Fonds d'études juridiques : Travaux en cours pour présentation au Conseil d'administration prochainement.

Me Lafrenière présente les résultats financiers pour le dernier trimestre se terminant le 31 août 2017.

Les membres du Conseil d'administration posent des questions sur les résultats financiers à Me Pierre Lafrenière et M. Pierre Richard qui répondent aux questions à la satisfaction des membres.

8.2 CAIJ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que ce dossier sera reporté à la séance du mois d'octobre.

8.3 PROJET MESUROMAÎTRE

Inf : Me Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession, souligne la problématique pour plusieurs avocats, plus particulièrement ceux exerçant en solo, de se comparer aux autres membres afin d'évaluer leur pratique. De cette problématique est née l'idée du projet MesuroMaître.

Le Service de la qualité de la profession a rencontré plusieurs joueurs sur le marché afin de développer cet outil. Le seul joueur intéressé a été *JurisConcept* considérant qu'il compte déjà sur plusieurs avocats comme clients. Ainsi, dès le début du mois d'octobre, les avocats utilisant cette plateforme pourront se comparer, de façon anonyme et sur une base volontaire, à leurs collègues.

La première étape débutera dès le début du mois d'octobre avec le début de la plateforme. Ensuite, comme deuxième étape, ces données pourront servir à évaluer certains besoins des membres. Me Perreault complète en indiquant que le service est offert à titre gratuit et que plusieurs utilisateurs ont déjà accepté d'y adhérer. Le site du Barreau du Québec permettra aux utilisateurs d'accéder à la plateforme.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet avec Me Perreault.

Un membre demande si un service de soutien informatique sera offert aux utilisateurs.

Me Perreault confirme que ce n'est pas actuellement le cas.

Un autre membre comprend que les membres utilisateurs pourront, à l'aide du MesuroMaître, identifier les problématiques dans leur pratique.

Me Lise Tremblay ajoute que l'inspection professionnelle dispose de plusieurs moyens pour noter les problématiques chez les membres, mais que cet outil permet d'obtenir des données plus facilement et permet aux membres d'identifier les problèmes par eux-mêmes.

Me Perreault ajoute que les données permettront à l'inspection professionnelle de cibler les enjeux et améliorer leurs services.

Un membre pose une question sur la sécurité de la plateforme.

Me Perreault confirme que les données sont hébergées dans un site totalement sécurisé.

Un membre suggère, lorsque l'on aura des résultats avec MesuroMaitre, d'envoyer un questionnaire d'auto-évaluation qui pourrait permettre aux membres d'identifier les faiblesses.

Me Perreault note cette suggestion. Il s'agit de la première phase du projet et des améliorations pourront lui être apportées par la suite.

Les membres du Conseil d'administration félicitent Me Perreault pour ce projet.

Un membre demande qui a accès aux données collectées dans le cadre du projet.

Me Perreault et Me Tremblay soulignent que seul le Barreau du Québec a accès aux données et qu'elles lui appartiennent.

Me Perreault quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le lancement du projet MesuroMaître.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Service de la Qualité de la profession - secteur prévention, déploiera en octobre 2017 un nouvel outil baptisé MesuroMaître;

CONSIDÉRANT que, cette plateforme Web conçue en collaboration avec JurisConcept répond à un constat du rapport « La tarification horaire à l'heure de la réflexion » qui démontrait que 10 % des avocats détenaient peu ou aucun détail sur les coûts et la profitabilité de leurs services;

CONSIDÉRANT que ce type de données est pourtant essentiel pour procéder à une modification de ses modes de tarification, améliorer la gestion de sa pratique et en assurer son développement;

CONSIDÉRANT que MesuroMaître propose donc des analyses et des rapports qui seront générés à partir des informations transmises sur une base volontaire et confidentielle par les cabinets participants. En plus d'accéder à leurs propres rapports, les participants pourront comparer leurs résultats avec ceux de leurs pairs;

CONSIDÉRANT que les clients du logiciel JurisÉvolution pourront, dès leur inscription, profiter des analyses puisque cette solution vient tout juste d'intégrer l'interface de programmation applicative (API) développée dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT que le prochain objectif est d'amener d'autres fournisseurs de logiciels de gestion de cabinets juridiques à intégrer la fonctionnalité permettant d'accéder à notre plateforme, afin d'accroître encore davantage la base de données. Des contacts ont été initiés avec les principaux joueurs de l'industrie (Pro-Avok, Maître, Para-Maître, etc.);

CONSIDÉRANT les représentations de Me Dyane Perreault;

DE MANDATER le Service de la Qualité de la profession afin d'assurer le déploiement de MesuroMaître auprès des membres et poursuivre ses approches auprès des autres fournisseurs de logiciels pour voir à l'intégration de l'API développée dans le projet;

DE MANDATER le Service de la Qualité de la profession afin de poursuivre ses discussions avec des chercheurs afin d'identifier des pistes de solutions et mettre en oeuvre des programmes en lien avec les coûts des services juridiques, la tarification et le calcul du coût de revient d'un dossier.

8.4 NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la demande de recommandation au Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Me Maria Giustina Corsi sort de la salle des délibérations pour ce point.

Les membres du Conseil d'administration discutent des candidatures reçues et sont en accord pour recommander leur nomination au Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande formulée par la ministre déléguée à la réadaptation, Mme Lucie Charlebois, afin de solliciter les recommandations du Barreau du Québec pour nommer un membre du Conseil d'administration

de l'Office des personnes handicapées du Québec pour représenter les ordres professionnels;

CONSIDÉRANT les candidatures soumises de Me Maria Giustina Corsi, Me Hélène Montreuil et Me Paul Blanchard;

DE RECOMMANDER la nomination de Me Corsi, Me Montreuil et Me Blanchard à titre de membres du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

9. VARIA

9.1 ÉVÉNEMENTS DES RÉGIONS ET PARTICIPATIONS DES ADMINISTRATEURS DES RÉGIONS

Inf : Un membre explique avoir eu des échanges avec la directrice générale, Me Lise Tremblay, relativement à la participation des membres du Conseil d'administration au Congrès de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) la semaine prochaine. Cependant, sa réflexion se situe dans une perspective plus large que ce simple événement. Il croit que le Barreau du Québec devrait encourager les administrateurs issus des régions à être présents dans des événements significatifs (délégation importante des régions). Il demeure sensible aux enjeux soulevés par la nouvelle gouvernance et l'importance de minimiser les frais.

Le membre est d'avis que les administrateurs devraient pouvoir participer au Congrès de l'AAP et que le Barreau du Québec assume les frais reliés à cette activité. Il souhaite cependant discuter de sa demande plus large d'augmenter la visibilité des administrateurs dans les événements significatifs.

Me Lise Tremblay, directrice générale, souligne que même avant la nouvelle gouvernance, seuls le bâtonnier et le vice-président participaient au congrès de l'AAP. Il ne s'agit pas d'une activité organisée par le Barreau et on doit se soucier de ne pas avoir une représentation trop importante. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, une réflexion profonde sur la présence du Barreau du Québec au Québec et à l'international et sur l'image du Barreau du Québec auprès du public et de ses membres a été entreprise. Il a été décidé par tous de rationaliser et réduire les dépenses en concentrant les efforts du Barreau du Québec sur certaines activités (activités-bénéfiques d'organisme liées, activités organisées par le Barreau du Québec et autres activités importantes). Dans ce contexte, elle n'a pas autorisé le paiement des dépenses reliées à la participation des administrateurs au congrès de l'AAP puisque le bâtonnier et les deux vice-présidents y représentent déjà le Barreau.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité pour eux de participer à certains événements, plus particulièrement le congrès de l'AAP.

Les membres du Conseil d'administration sont majoritairement en accord pour que seuls le bâtonnier et les deux vice-présidents participent au congrès de l'AAP considérant la nouvelle gouvernance, l'importance de réduire les coûts, l'absence de bénéfice de la participation d'autres administrateurs au congrès de l'AAP. Par ailleurs, plusieurs membres soulignent que les administrateurs issus des régions, selon la

nouvelle gouvernance, ne représentent pas les régions au Conseil d'administration. Finalement, lors de l'adoption de la nouvelle gouvernance, cette question a été étudiée en détail et les instances concernées ont pris la décision en toute connaissance de cause.

Un autre membre soutient la demande pour les mêmes motifs. Il est d'avis qu'il s'agit d'une opportunité de créer des liens avec les barreaux des sections et de confirmer leurs enjeux et besoins.

Monsieur le bâtonnier Grondin conclut que la même politique demeure à la lumière des discussions. Cependant, il invite les membres à soumettre leurs suggestions ou projet de résolution suggérant des modifications à la politique s'ils le souhaitent.

9.2 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2017 (AUDITION)

Inf : Me André-Philippe Mallette suggère de tenir la séance du 27 octobre 2017, si nécessaire, à Québec, considérant la tenue de la séance du 26 octobre 2017 à Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour tenir une audition, s'il y a lieu, à Québec.

9.3 RECOMMANDATION DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE

Inf : Me André-Philippe Mallette souligne qu'il manque un membre avocat au Conseil d'administration de l'École de sténographie à la suite de sa nomination et celle de Me Yanneck Ostafiszuck.

Il demande aux membres du Conseil d'administration si un membre serait intéressé.

Me Maria Giustina Corsi est intéressée à être membre du Conseil d'administration de l'École de sténographie, notamment pour discuter de la problématique du manque de disponibilité de sténographe de langue anglaise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour recommander la nomination de Me Corsi au Conseil d'administration de l'École de sténographie.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'École de sténographie est composé de six membres, dont trois avocats et trois sténographes;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du Barreau du Québec recommande la nomination des membres avocats au sein de ce Conseil d'administration;

DE RECOMMANDER la nomination de Me Maria Giustina Corsi à titre de membre du Conseil d'administration de l'École de sténographie.

9.4 DOSSIER DE LITIGE

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

10. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

10.1 RAPPORT FINANCIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 8 SEPTEMBRE 2017)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

10.5 CORRESPONDANCE DE L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD - PROJET DE LOI C-16

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Le Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

André-Philippe Mallette
Secrétaire adjoint de l'Ordre